



Systeme D

Le journal de l'Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

N°19

Au sommaire

Le dossier : les BU en voie de marchandisation ?

Pages 5 à 11 notamment le scandale de la trop « select » bibliothèque de Science Po Paris

Assez d'ACI !

Enquête pages 2 à 4

L'école doctorale de l'IEP de Paris, comment ça marche ?

Interview de Marc Lazar, son directeur, page 12 et 13

SLR vs syndicats : le face-à-face

Pages 16 et 17

Les recrutements de A à Z

Pages 18 à 20

Systeme D

c/o Université de Paris I
Département de science politique
17 rue de la Sorbonne
75231 PARIS CEDEX 05

Directeur de la publication

François-Xavier Dudouet

Rédaction

Ivan Chupin, Jérémie Nollet, Nicolas Hubé, Hélène Combes, Olivier Grojean, Elise Cruzel, Roselyne Rochereau, Magali Boumaza, David Garibay, Caroline Baudinière, Nicolas Kaciar, Jeanne Hersant, Pierre Mayence, Lucie Bargel, Stéphane Cadiou, Sylvain Lefèvre, Aurélie Campana

Secrétariat de rédaction

LM Conseil

Conception graphique

Pierre Marly

Dessin

Simon's Brothers Ltd.

La science politique mène à tout...

L'année universitaire 2004-2005 s'est achevée sur une note en demi-teinte sur le dossier des recrutements. L'augmentation du nombre de postes ouverts au concours (une trentaine contre une vingtaine les années antérieures) ne doit pas faire illusion. L'examen des postes effectivement créés comme l'explosion démographique des jeunes docteurs conduit à relativiser cette embellie et à envisager sérieusement des débouchés alternatifs aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

D'après notre enquête sur le devenir des docteurs en science politique au sein de l'Université (voir pages 18 à 20), deux points positifs sont à relever. Tout d'abord, la capacité des jeunes politistes à être recrutés en dehors de la discipline – même si ces débouchés pourraient se raréfier à l'avenir car certaines commissions de spécialistes en sociologie ont récemment décidé de privilégier les candidats ayant fait leur thèse en sociologie. Ensuite on peut relever une augmentation sensible des postes ouverts aux concours en science politique (4 pour l'agrégation 10 pour les maîtres de conférence).

Mais pour les postes de maîtres de conférence, nous sommes loin des 16 créations annoncées en 2004. De plus, rien ne garantit que l'effort consenti soit poursuivi dans les années à venir. Enfin, si les jeunes chercheurs ont été en première ligne dans la mobilisation qui a permis d'obtenir ces créations de postes, on regrettera que 4 des 12 postes de maître de conférence ouverts pour la première session de 2005 n'aient pas été attribués à des jeunes docteurs (une procédure annulée, deux mutations et un détachement).

Dans une telle période de pénurie, la non attribution aux jeunes docteurs d'un tiers des postes ouverts ne peut que laisser un goût amer à ceux qui se battent depuis plus d'un an pour améliorer la situation de l'emploi scientifique. Enfin l'embellie ne saurait faire oublier l'explosion du nombre

des jeunes docteurs, alors même que les commissions et jurys sont unanimes pour reconnaître l'accroissement de la qualité des candidats.

Si on s'appuie sur le nombre de postes ouverts aux concours en 2004-2005, soit une trentaine, on observera qu'ils suffisent à peine à absorber les jeunes docteurs sortis de Science Po Paris chaque année (environ 25 destinés à la carrière universitaire).

Ce constat nous amène à développer trois axes de réflexion et d'action. D'abord, poursuivre notre lutte pour une augmentation des postes qui corresponde aux besoins réels de la discipline. Ensuite, continuer de veiller à la régularité des procédures de recrutement et prolonger le débat sur les critères de sélection. Enfin, envisager les débouchés non universitaires comme une alternative nécessaire et faire en sorte qu'ils ne soient plus perçus comme un signe d'échec professionnel. Cette réflexion entamée depuis quelque temps doit aboutir sur des propositions concrètes en concertation avec toutes les associations de la discipline (AECSP, AFSP). Nous suggérons pour l'heure de recenser ces carrières non universitaires en nous appuyant sur l'expérience de ceux qui ont quitté les voies consacrées.

Il apparaît de plus en plus nettement que les capacités de formation de la discipline dépassent très largement ses capacités d'absorption. Si on ne veut pas développer une politique malthusienne ou ignorer pudiquement les laissés pour compte, il est nécessaire d'exiger une augmentation du nombre de postes (les besoins ne manquent pas), mais aussi de s'ouvrir sur l'extérieur ■

Visitez
notre nouveau site
web :
www.ancmisp.net

Il y a des incitations que

Archétype d'une recherche financée par contrats, les Actions concertées incitatives (ACI), mises en place 1999 par le ministère de la Recherche connaissent un succès croissant auprès des chercheurs qui y trouvent une denrée rare : l'argent. Ces derniers mois, les ACI ont défrayé la chronique. Mais le « scandale » masque un problème de fond sur la servitude volontaire qu'induit un tel dispositif.

Scandale dans le microcosme de la science po. Un certain nombre de projets retenus dans le cadre d'une série d'ACI lancée en juillet 2004 (notamment, l'appel à projet « Normes, pratiques et régulation des politiques publiques ») ont vu le versement de leurs crédits suspendu sans raison ni explication, laissant croire à une suppression pure et simple des financements alloués. Ceux-ci sont réapparus sans plus d'explication quelques mois plus tard, sous l'égide de la toute nouvelle Agence nationale de la recherche (ANR). Sans doute cette résurgence doit-elle quelque chose aux grandes manœuvres, quelque peu chaotiques, du gouvernement sur le chantier des politiques de recherche, ainsi qu'au travail de courtage de certains politistes bien introduits au ministère pour y représenter le mouvement « Sauvons la recherche ». Mais au-delà des péripéties politico-bureaucratiques, cet épisode donne à voir de façon exemplaire la forte dépendance de la « recherche sur projets » aux aléas de la commande publique : retard de financements, coupes budgétaires... Une pratique aux conséquences catastrophiques pour les financés : les programmes de recherche prennent du retard ou ne se font pas (laissant parfois « filer » un terrain, les chercheurs non

titulaires se retrouvent au « chômage technique » scientifique, etc. Censée flexibiliser le pilotage et le financement de la recherche, jusque là fondée sur l'attribution de dotations fixes aux laboratoires, ce type de dispositif d'inspiration managériale ne fait bien souvent que multiplier les contraintes et les incertitudes. Peut-être n'est-il pas tout à fait utile que la principale recherche à laquelle doivent se livrer les scientifiques soit celle de financements...

Comment (dé)monter une ACI

Monter un dossier de candidature pour une ACI s'apparente à un véritable parcours du combattant. Long d'une trentaine de pages, ce dossier se compose d'un résumé de la recherche, d'une longue fiche de renseignements sur l'équipe de recherche et son coordinateur (CV, liste des publications, etc.), d'une présentation de la recherche elle-même (revue de la littérature et problématique, axes de l'enquête, calendrier, bibliographie, et une anticipatrice rubrique « retombées et résultats ») et enfin du budget (par année, par poste budgétaire, avec une estimation des dépenses nécessaires pour les trois ou quatre années à venir pour la recherche, notamment les vacances). Malgré un

cahier des charges très lourd, directif et précis, il faut savoir trouver les bons interlocuteurs pour obtenir aides ou explications (1). Si cet exercice laisse peu de place à l'improvisation, il exige des compétences spécifiques (connaissance du droit du travail, des règles comptables, etc.) dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont rares dans les laboratoires, surtout quand il revient aux doctorants de gérer eux-mêmes le montage du projet pour financer leur propre thèse.

Ce travail est rendu chronophage par certaines exigences actuelles qui sont autant de conditions nécessaires pour être sélectionné. Ainsi de l'omniprésent mot d'ordre « d'interdisciplinarité ». Concevoir l'articulation de disciplines différentes (science politique et droit, par exemple) prend beaucoup de temps, à moins bien entendu de se contenter d'un placage artificiel de recherches distinctes, ou d'un renoncement aux exigences de scientificité propre à chaque discipline (comme c'est souvent le cas des « studies » qui réunissent différentes disciplines autour d'un même objet (2), mieux faites pour répondre aux demandes instrumentales des commanditaires qu'aux enjeux et exigences scientifiques). Or, cet investissement horaire est loin d'être sûr. Si le projet est refusé, ce sont plusieurs semaines de travail nécessaires à sa

tu ne peux pas refuser



« Non, non, je t'assure, avec l'ANR, les ACI, c'est pas galère ! » (Dessin : Simon's Brothers Ltd)

préparation qui partent en fumée.

Au total, ces modalités de financement font peser de fortes contraintes sur la recherche. D'une part, elles exigent une véritable professionnalisation des chercheurs dans l'art du montage de projets, favorisant les chercheurs davantage dotés des compétences comptables et administratives que proprement scientifiques. D'autre part, elles favorisent les objets et les problématiques les plus directement instrumentaux, puisque l'octroi de financements est assez lié aux possibilités « d'applications » immédiates des recherches financées. Il faut donc une certaine foi dans les dogmes libéraux pour croire que ce genre de concurrence incite les chercheurs à être innovants et efficaces.

Gérer la pénurie

Mais, au-delà des effets sur la production scientifique, ce type de financement pèse aussi lourdement sur le « modèle social » institué par cette définition du métier de chercheur. La recherche par projets, à l'instar des ACI, est l'instrument du maintien d'une certaine précarité pour les doctorants ou les jeunes docteurs : si les ACI permettent de financer les doctorants ou docteurs sans postes, elles sont aussi un

moyen de gérer (et donc de maintenir) la pénurie. En outre, elles mettent en place une indéniable précarité : elles n'offrent pas au chercheur de statut fixe, et donc ne permettent pas une vie personnelle et familiale stable ; elles exercent une pression à la baisse sur les salaires (l'impératif de compétitivité du projet conduisant souvent à présenter le budget le plus faible possible, quitte à transiger sur les grilles de rémunération (3)).

Cette précarité est le ressort principal de l'acceptation paradoxale (au regard des multiples contraintes) de ce système. Dans un contexte de pénurie de postes, où il s'agit de trouver les moyens de subsister et de travailler en attendant la campagne de recrutement suivante, il n'y a guère d'autre choix que de postuler à des ACI. La précarité fait consentir à un système que tout le monde réprouve publiquement, mais que chacun accepte par nécessité.

Chercheurs sous contraintes

Le piège de la recherche par projets est qu'elle est rendue légitime par ceux qui s'y adonnent, alors même que la suspicion est généralisée. De tels dispositifs contraignent les chercheurs. Il est impossible de compter sur les refus

individuels des chercheurs de collaborer à un tel système, la préoccupation de chacun étant logiquement de ne pas laisser les concurrents toucher au grisbi. La solution ne pourrait résider que dans un refus collectif.

Mais même SLR, qui est actuellement l'organisation la plus à même de défendre cette position, n'appelle pas au refus catégorique de la recherche sur projets : sa préoccupation est de ne pas donner à un gouvernement tout disposé à supprimer des crédits l'impression que les chercheurs n'ont pas besoin de financements. La position actuelle de SLR est donc d'exiger la limitation des transferts de moyens vers l'ANR, grand ordonnateur de la recherche sur projets, de manière à ce que l'Agence ne devienne pas la source unique de financement au détriment des crédits récurrents, et de demander un audit sur le fonctionnement de cette institution, un an après sa création.

Un débat a en effet récemment émergé au sein de SLR. Son enjeu était de déterminer si on demandait aux évaluateurs des projets ANR de refuser de s'exécuter. Il est apparu que nombre d'équipes de chercheurs avaient déposé un dossier et qu'elles n'auraient pas compris l'attitude de SLR, qui du coup risquait de se couper de sa base. Il a été décidé de ne demander que le gel de l'augmentation des crédits de l'ANR ■

1 Notamment la délégation régionale du CNRS.

2 Dont la définition doit plus aux enjeux politiques et administratifs que proprement scientifiques : environnement, risques sanitaires, sécurité routière, nouvelles menaces, etc. Il est significatif que les deux politistes qui siègent dans le conseil scientifique disciplinaire (sciences sociales) pour les ACI non thématiques sont parmi les chercheurs les plus hétéronomes de notre discipline (Dominique Reynié et Dominique Wolton).

3 Voire à contraindre un jeune chercheur au chômage à travailler gratuitement. Cf. le témoignage reproduit page 4 d'un « heureux » vainqueur d'une ACI

« A ce tarif-là, je préfère encore être au RMI »

Système D publie le témoignage anonyme d'un jeune docteur piégé par les subtilités kafkaïennes de la recherche sur projets. Heureux gagnant d'un appel d'offre pour une ACI, il a vite déchanté : il ne remplissait pas les conditions pour signer un CDD. Mais pas question non plus de refuser : « dans le milieu, ça ne se fait pas... »

En mai 2004, j'ai participé à la campagne de recrutement du CNRS. Je présentais un projet de recherche qui fut assez bien accueilli ; je terminai dans les dix premiers sur quelques 130 candidats, mais quatre postes seulement étaient ouverts. Donc retour à la case départ.

Le ministère de la Recherche propose depuis quelques années des Actions concertées incitatives (ACI). Il s'agit de subventions qui ont pour but d'aider les chercheurs à effectuer une recherche. On propose alors un projet de recherche budgété qui est évalué par une commission nationale. Celle-ci fait le tri et décide d'allouer aux projets retenus tout ou partie du montant demandé. L'intérêt de ces appels d'offres pour les jeunes chercheurs est qu'ils autorisent le financement d'un CDD jusqu'à 50 % de la subvention allouée (du moins c'est ce que disaient les instructions relatives à l'appel d'offres).

Interdit de CDD

J'ai donc présenté de nouveau mon projet CNRS, qui s'inscrivait dans les priorités du ministère et pouvait donc espérer un accueil favorable. Le CDD que j'avais budgété pour cette recherche m'aurait permis de vivre quelques temps, peut-être jusqu'à un éventuel recrutement. Toutefois, comme je n'étais pas statutaire,

je ne pouvais pas candidater en mon nom. Un chercheur en poste a alors fort aimablement accepté de présenter le projet pour moi. Par ailleurs, histoire d'étoffer le dossier j'ai associé des laboratoires de sciences exactes dont les membres étaient très intéressés. Nous avons donc déposé notre proposition, sans trop d'espoirs malgré tout, et quelques mois plus tard nous avons la joie d'apprendre qu'elle a été retenue.

Je passe les détails mais la somme allouée (50.000 € dont la moitié pour un CDD) m'aurait permis de vivre pendant 10 à 12 mois pour environ 1.300 € net par mois. Ce n'était pas le Pérou, mais de quoi reprendre une activité salariée correspondant à ma formation.

250 euros par mois

Bref : enfin une bonne nouvelle dans ce monde où il ne fait pas bon être jeune et diplômé...

Mais pas du tout Petit Scarabée ! Tu dois lire les instructions relatives à l'allocation de la subvention et surtout le chapitre CDD !!! Que dit-il ? Premièrement, que les CDD dépendent d'un contingent fixé par les ministères de la Recherche et du Budget. Rien que ça ! Et bien sûr le contingent pour 2004 est déjà atteint ! Donc pas de CDD pour l'ACI. Donc

pas de rémunération pour moi. Mais même si un CDD avait été accordé ce n'était pas gagné pour autant car, deuxièmement le ministère stipule que ceux qui ont déjà eut un CDD après leur thèse dans un établissement public ne peuvent bénéficier d'un nouveau contrat sur une ACI. Or, c'est mon cas, en tant que lauréat d'un précédent appel d'offres, j'ai déjà eu un CDD (pas bien long : 8 mois).

Il faudrait que je bosse au McDo

Il reste le paiement par vacations vous me direz ! Mais non ! Celles-ci sont limitées à 2.880 € net par an et par personne, soit environ 250 € par mois. A ce tarif je préfère encore être au RMI. Je suis mieux payé (389 €) et je n'ai pas de compte à rendre ! En plus pour bénéficier de vacations, il faut avoir un employeur principal, car l'Etat refuse de payer les cotisations patronales afférentes. Donc, si je suis bien la logique annoncée, pour pouvoir toucher 250 € par mois afin d'effectuer une recherche retenue par une commission nationale, il faudrait que je bosse au moins à 3/4 temps chez McDo !

Le plus drôle c'est que je ne peux pas refuser l'ACI. D'abord vis-à-vis des autres laboratoires engagés dans l'affaire, et puis surtout, m'a-t-on dit « parce que ça ne se fait pas... ». Par contre ne pas payer les gens ça à l'air de se faire !

Je dois ajouter que j'ai dû refuser un contrat de recherche pour une étude dont je n'étais pas l'instigateur mais une pièce rapportée. On me proposait 1500 € net par mois pendant un an, voir plus... Apparemment pour faire de la recherche en France aujourd'hui, mieux vaut ne pas avoir d'idées ! ■

Des livres et nous

Que veut dire « travailler en bibliothèque » pour un doctorant ? Notre intention de départ était de répondre à cette question. Mais il est vite apparu que les usages des BU par les thésards dépassent largement l'utilisation de quelques tables et la consultation d'ouvrages. Ils soulèvent en effet des enjeux structurels. Sont ainsi apparus une série de problèmes dont la gravité justifie que la « communauté » des politistes les prenne d'urgence à bras le corps : l'exorbitante hausse des coûts des revues scientifiques produite par une commercialisation mal dissimulée derrière le passage à l'électronique, et la captation de la bibliothèque de la FNSP (outil de toute une discipline) pour le seul usage de l'IEP de Paris. La gratuité de l'accès aux connaissances scientifiques est menacée par diverses stratégies commerciales, qui réussiront si rien n'est fait. Les bibliothèques universitaires sont des outils scientifiques et pédagogiques de première importance, trop souvent délaissés par les enseignants chercheurs. Y assumer sa part de responsabilité est une façon de respecter le travail souvent remarquable des conservateurs, bibliothécaires, documentalistes et techniciens.

Augmenter les droits d'inscription pour regarnir les bibliothèques : c'est la « solution » mise en œuvre dès cette rentrée par plusieurs universités. Contestable fuite en avant. Mais qui révèle les difficultés grandissantes des services communs de documentation (SCD), et des bibliothèques universitaires (BU), à mettre en œuvre leur politique documentaire. Il leur faut donc concilier des politiques parfois contradictoires, aux enjeux divers : la politique documentaire relative à la recherche, et celle relative à l'enseignement. Comme l'indique un conservateur de la BU de droit Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, « entre les pôles enseignement et recherche, je ne parlerais pas de priorités : on tente plutôt de mener les deux de front. La mission de la BU consiste à alimenter - en droit, économie et sciences politiques - l'ensemble du public des étudiants et enseignants-chercheurs de l'université ». Ce devoir de conciliation est rendu d'autant plus difficile que les BU sont soumises à de lourdes contraintes budgétaires.

Enjeux pédagogiques et scientifiques

Un conservateur de bibliothèque universitaire pose le problème : les BU sont soumises à une injonction contradictoire, puisqu'elles doivent à la fois tenir compte d'un « nombre de plus en plus considérable d'étudiants » ce qui oblige à acquérir en masse les ouvrages de base (1), et entretenir une offre riche et constamment actualisée dans des « domaines d'excellence avec des objets de recherche hyper pointus », même si ce sont des ouvrages empruntés plus rarement. En d'autres termes, il faut à la fois acquérir un grand nombre d'ouvrages en un seul exemplaire, et un grand nombre d'exemplaires de quelques ouvrages basiques.

Les politiques d'acquisitions des conservateurs ou bibliothécaires sont révélatrices de cette tension. En terme de sélection, plus le choix

est compliqué (par exemple, un très onéreux abonnement à une revue électronique), plus la collaboration avec les enseignants-chercheurs est nécessaire. L'achat d'ouvrages est à la croisée de deux enjeux : il s'agit à la fois de prendre connaissance de façon exhaustive des ouvrages publiés dans les domaines intéressant les lecteurs de la BU, et de choisir parmi ces ouvrages ceux que la BU doit acquérir en fonction de critères scientifiques, afin de ne pas mettre n'importe quoi à portée des étudiants. Une expérience d'observation participante dans une

des exemplaires : s'ils sont tous sortis en même temps pendant deux ou trois semaines, de nouvelles acquisitions s'imposent. Ces « études de marché » sont complétées par des enquêtes ponctuelles. Ainsi, à Aix, comme nous l'apprend son conservateur, « afin d'avoir à disposition une cartographie plus précise des usages, des pratiques et des aspirations des étudiants, un questionnaire d'évaluation a été réalisé auprès des étudiants de niveau L3 et Master ». A cela, il faut ajouter les suggestions des étudiants, et celles des enseignants à travers les bibliographies

sont confondus dans la rubrique « politique ». Il faut donc choisir. Mais comme les acquéreurs ne peuvent pas lire ce qu'ils achètent, d'autres critères de choix sont mobilisés, constituant un véritable sens pratique professionnel : aux dires d'un conservateur, dans 50 % des cas, l'ouvrage est acheté sur la foi d'auteur ou éditeur connu (la collection « Logique Politique » de L'Harmattan, les Presses de Science Po, etc.). Autre façon de choisir, pratiquée : la consultation du site de la BU de Science Po Paris : « je regarde ce qu'ils ont acheté et je m'en inspire très largement. En général, pour tout ce qui est purement science politique (c'est-à-dire sociologie politique, relations internationales, etc.) j'achète la même chose ».

Commissions vampirisées

Ce sont sans doute les commissions d'acquisitions, réunissant professionnels de la BU et enseignants chercheurs (parfois même, comme à Lille, des doctorants et des étudiants de master recherche), qui sont les plus à même de promouvoir des critères proprement scientifiques. Mais ces dispositifs sont difficiles à mettre en œuvre. Ces commissions restent consultatives ; elle ne sont en rien une obligation, si bien qu'il n'est pas évident de réunir des enseignants dont l'investissement est souvent défaillant de ce point de vue. Comme le confie ce conservateur de BU, « en dépit d'une existence théorique, chez nous, aucune commission d'acquisitions n'est encore en réel état de marche, même si cela constitue un objectif. Pour l'instant, des contacts avec certains enseignants nous permettent de mieux cibler les commandes. » Autre difficulté, il faut que ces commissions ne soient pas vampirisées par les enseignants-chercheurs qui prendraient le bibliothécaire pour un secrétaire, au mépris de ses compétences et logiques professionnelles.

Valorisation des fonds

Nécessaire pour l'achat des ouvrages, la compétence des



« Il faut éviter le « laisser faire » et forcer les étudiants à choisir les bons ouvrages en les mettant à leur disposition », explique un conservateur (Photo de la BU de Lille I)

commission d'acquisition montre qu'il existe chez les conservateurs un point d'honneur professionnel : veiller à la qualité de son catalogue. Il reste que les critères de choix sont multiples. Pour les ouvrages les plus courants, c'est le taux de rotation (c'est-à-dire le nombre d'emprunts par exemplaire disponible sur une période donnée) qui détermine le nombre d'exemplaires nécessaires. Ainsi, l'achat d'un nouveau manuel, se fait par lot de 10 ou 15 exemplaires, dans une BU comme celle de droit et de science politique de Lille II. Mais au bout de 3 mois est étudiée la rotation

de cours qu'ils veulent bien remettre aux conservateurs afin qu'ils les dépouillent systématiquement.

Mais, le travail des acquéreurs ne consiste pas seulement à évaluer les besoins des lecteurs. Il faut aussi, et surtout, suivre l'actualité des publications à travers les catalogues des éditeurs, et principalement *Livres Hebdo*, revue spécialisée du monde de l'édition qui recense chaque semaine l'ensemble des parutions. Si elle est *a priori* exhaustive, cette revue n'est pas purement universitaire. Ainsi, dans *Livres Hebdo*, la sociologie politique et le journalisme politique

chercheurs et enseignants est aussi utile sur un autre terrain : les politiques de mise à disposition directe des

« Sur Tocqueville, ce qui est le plus emprunté, c'est sa biographie par Gilles de Robien »

ouvrages. En effet, les étudiants de première année viennent beaucoup à la BU pour travailler. Cela exige de l'espace, mais aussi beaucoup d'ouvrages d'usage courant en libre accès (manuels, codes, ouvrages généraux et ensemble des périodiques sur les 5 dernières années). L'enjeu n'est pas tant celui de la place disponible que celui de l'organisation de l'offre d'ouvrages proposée aux étudiants. Ce qui est en rayon constitue un enjeu majeur, car en l'absence de véritable recherche bibliographique de la part d'étudiants un peu perdus devant la profusion de livres, les premiers qui leur tombent sous la main sont ceux qui serviront de ressources à leur formation et que l'on retrouvera dans les copies. C'est dire s'il faut y prêter attention. « On a beaucoup de confusion chez les étudiants de première année entre la science politique et le journalisme politique, explique un conservateur. Par exemple, sur Tocqueville, ce qui sort le plus c'est la biographie par Gilles de Robien, et pas tellement les œuvres de Tocqueville. Donc il faut bien faire attention parce qu'on est aussi responsable de ce qu'on met sur le rayon ».

Revue de plus en plus coûteuses

Il s'agit donc d'éviter le « laisser faire », de forcer les étudiants à choisir les bons ouvrages en les mettant à leur disposition. La question est

alors celle du choix des « bons » ouvrages. Ici encore les enseignants et les chercheurs doivent s'investir, car comme le souligne ce conservateur : « ce n'est pas mon rôle d'établir des bibliographies, de mettre en avant tel ouvrage plutôt qu'un autre en le mettant en accès libre, en plusieurs exemplaires. C'est aux enseignants de les hiérarchiser ».

Une autre piste est encore à explorer : la mise en place de dispositifs de formation et d'organisation pour aider les étudiants à acquérir un sens pratique de la recherche bibliographique et documentaire. Les solutions ne manquent pas. A Lille, deux heures de formation sont systématiquement dispensées aux étudiants de première année par le personnel du SCD. A Aix, un tutorat documentaire, sous forme d'option, pour les L1 et L2 de droit a été mis en place depuis cette année, assuré par des tuteurs qui prennent par petits groupes les étudiants dans les TD et leur apprennent la recherche documentaire.

« Contribution » forcée

Un autre domaine d'investissement dans les politiques documentaires pour les chercheurs concerne les revues scientifiques. A la faveur du passage aux versions électroniques, et de la constitution de bouquets de revues en ligne, l'offre augmente... tout comme les coûts (2). La part de leur budget que les BU consacrent aux revues électroniques ne cesse de croître, aux dépens principalement des achats d'ouvrages de recherche. La forte asymétrie entre les gros éditeurs anglo-saxons et un marché français comparativement bien plus petit laisse très peu de marge de manœuvre aux BU pour négocier le prix des abonnements et enrayer le coût croissant que représentent les revues. Pour centraliser les demandes et tenter de peser malgré tout dans ces négociations commerciales, environ 90 BU françaises ont décidé de s'unir depuis plusieurs années dans le cadre d'un consortium dénommé COUPERIN. Si chaque SCD conserve sa politique d'acquisition de ressources électroniques, ce consortium offre un cadre juridique pour négocier avec

les éditeurs et essayer d'avoir des tarifs un peu préférentiels.

Il reste l'impression tenace que les chercheurs se désintéressent de cette question, alors qu'elle les concerne au premier chef. Faut-il être indifférent aux usages commerciaux de ses propres productions intellectuelles, alors même que la gratuité de la diffusion de ces savoirs est ainsi menacée ? Si des revues françaises de sciences sociales sont disponibles gratuitement comme *Culture et conflits* ainsi que les numéros de la *RFSP* (antérieurs à 10 ans) en ligne depuis quelques temps sur le site Persée, cette pratique reste minoritaire, soit que les revues en restent à la seule version papier (*Politix*) ou CD-Rom (*Actes de la Recherche en Sciences Sociales*), soit qu'elles intègrent les bouquets proposés très chers aux BU par les industries de l'édition électronique (*Sociologie du travail, Réseaux*). Sans doute est-il de la responsabilité des membres de

L'internationalisation, révélateur des inégalités

Sans doute l'acquisition de fonds de littérature scientifique étrangère est un des enjeux les plus clivant entre les BU, la plus ou moins grande systématiquement dans l'achat des ouvrages anglo-saxons de sciences sociales recoupant par exemple un clivage Paris/province. Notre conservateur qui, pour suivre l'actualité des publications en science politique a choisi de reproduire les achats de la bibliothèque de la FNSP confesse que le seul domaine dans lequel il ne peut pas suivre le géant parisien, c'est sur les ouvrages en langue étrangère : « pour ce qui est des ouvrages étrangers, je préfère demander aux enseignants. Parce que ça coûte très cher d'une part et il faut être bien sûr que ça sorte ». Or, leur taux de rotation est très inférieur au reste. Il faut donc les choisir avec soin : « Les ouvrages étrangers, nous les achetons exclusivement à la demande des enseignants. Moi je ne me sens pas suffisamment capable pour commencer à dépouiller des bibliographies étrangères ou des revues d'éditeurs étrangers. »



A Aix, un tutorat a été mis en place depuis cette année, assuré par des thésards qui prennent par petits groupes les étudiants et leur apprennent la recherche documentaire (Photo de la BU d'Aix-en-Provence)

ces revues, qui sont aussi les usagers des bibliothèques universitaires, de s'interroger sur la mise à la disposition des étudiants et de la communauté scientifique de leurs revues. De nouvelles formes de diffusion des revues associatives, coopératives, gratuites sont sans doute à inventer.

Autonomie de gestion

La plus grande partie des moyens financiers des bibliothèques universitaires vient directement du ministère, à travers des dotations distribuées en fonction du nombre d'étudiants, des disciplines, des projets. L'enveloppe ministérielle n'est pas pré-affectée entre les différentes disciplines couvertes par le SCD. C'est le directeur de celui-ci qui a la responsabilité d'une enveloppe globale. Ce choix n'est pas soumis au président de l'université, qui ne fournit au SCD qu'une petite partie de son budget (le reversement d'une part des droits d'inscriptions acquittés par les étudiants).

Le SCD gère de façon autonome son budget, dont la distribution correspond aux postes budgétaires suivants : crédits documentaires papiers ; crédits documentaires électroniques ; personnels ; fonctionnement (ménage...).

Pour les responsables des bibliothèques, l'objectif est d'arriver à trouver d'autres sources de financement. Il peut s'agir de contrats quadriennaux négociés par l'université avec le ministère de l'Enseignement

supérieur (et plus précisément, la sous-direction des bibliothèques) autour de projets spécifiques : ce sont des crédits contractualisés distribués en plus des dotations normées. Il y a aussi le CNL (Centre National du Livre), qui lance des appels à projets pour les bibliothèques, avec un cahier des charges assez précis, déterminant le type de documentation, le type d'éditeur, la langue des ouvrages. Restent enfin les financements européens, mais les dossiers sont très complexes à mettre en œuvre.

Face à l'augmentation des coûts de l'enseignement supérieur, générée notamment par l'intensification des usages commerciaux de certains de ses outils comme les revues scientifiques, certaines universités ont récemment fait le choix d'imposer aux étudiants une « contribution complémentaire », pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros en plus des droits d'inscription (3). La solution ne réside pas dans cette fuite en avant, à la légalité discutée : ce serait prendre la lourde responsabilité de renoncer à une conception du service public de l'enseignement supérieur et de sa démocratisation ■

1 Les manuels et autres *Que-sais-je ?* sont achetés en 15, 20 exemplaires ou plus.

2 La question financière autour des revues est d'autant plus lourde que, contrairement à la version papier, la dématérialisation des revues électroniques fait disparaître les archives dès que l'abonnement s'arrête, rendant cette possibilité beaucoup plus difficile.

3 Marie-Noëlle Gros, « Les facs montent les prix », *Libération*, vendredi 29 juillet 2005.

**Visitez notre
nouveau site
web
[http://www.
ancmsp.net](http://www.ancmsp.net)**

FNSP :

Malgré des moyens colossaux justifiés par sa mission d'intérêt général, la bibliothèque de Science Po Paris est de fait très difficile d'accès pour les chercheurs extérieurs à l'IEP.

La bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) est la référence française en matière de sciences sociales. Elle est de loin beaucoup mieux dotée que les autres bibliothèques françaises dans le domaine de la science politique. Mais il est connu qu'en matière de bibliothèques universitaires, la France n'est pas au niveau des autres grands pays occidentaux. Avec 900.000 volumes, dont 650.000 livres, la bibliothèque de la FNSP se situe parmi les cinq premières de France, toutes disciplines confondues, et se présente comme la bibliothèque la plus importante en sciences sociales d'Europe continentale. Ce gigantisme à l'échelle de l'hexagone se vérifie également dans le nombre de prêts (300.000 par an, soit en moyenne 35 par lecteur), et dans ses acquisitions - plus de 10.000 par an, dont la moitié en langue étrangère, ce qui représente

la bibliothèque des VIP

60 % de la production française en sciences sociales. Un budget annuel de 6 millions d'euros, soit 10 % du budget de la FNSP (dont il convient de rappeler que 8 euros sur 10 viennent des ressources publiques). Du fait des particularités de l'institution, les salaires des personnels de la documentation sont inclus dans ce budget. Environ un million d'euros par an est consacré aux acquisitions, dont 40% pour des ouvrages, 30 % pour des périodiques et 20 % pour les ressources numériques.

La bibliothèque est en chantier permanent, qu'il s'agisse des locaux, de l'informatisation, de la numérisation, pour améliorer l'accès à ses ressources, et « répondre au défi de la compétition internationale », comme on dit rue Saint-Guillaume.

En dépit de son caractère généraliste, la bibliothèque a une mission particulière en ce qui concerne la science politique. Depuis 1982, elle est reconnue comme CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) pour la science politique, c'est-à-dire qu'elle doit viser à l'acquisition exhaustive des travaux publiés dans la discipline. Depuis 1994, elle est un pôle associé de la BNF. Toute personne qui fait de la recherche en science politique en a fait l'expérience : on trouve à peu près tout ce qui s'écrit dans la discipline dans le catalogue de la bibliothèque, accessible depuis quelques années sur internet, ce qui démontre l'excellente qualité de la veille documentaire. Mais pour y avoir accès, les problèmes commencent lorsque l'on est extérieur à l'institution. La bibliothèque contribue pourtant à la mission générale de la FNSP, qui est de « favoriser le progrès et la diffusion en France et à l'étranger des sciences politiques, économiques et sociales ». Dans un langage plus moderne cela signifie qu'elle est une bibliothèque de documentation pour les étudiants de l'IEP de Paris et une bibliothèque de recherche pour les doctorants, les enseignants et les chercheurs... de l'institution.

Pour les 16 % de « lecteurs

extérieurs » (1) (entendez « extérieurs » à l'institution, pas à la science politique en particulier ni aux sciences sociales en général), l'accès à ce trésor est en effet payant. Cette politique est justifiée à la fois par des raisons budgétaires et par le manque prétendu de places disponibles – évidemment avoir ses locaux dans le cœur du VII^{ème} arrondissement de Paris présente quelques contraintes. Comme pour l'ensemble des services de l'établissement, la logique induite par une part marginale de financement privé l'emporte sur un financement essentiellement public.

Trois fois plus cher que la BNF

Cet argument est toujours présenté dans la logique institutionnelle de la FNSP, jamais dans celle de l'ensemble des ressources publiques consacrées à l'enseignement supérieur et à la recherche : c'est bien parce que l'institution reçoit un financement public proportionnellement plus important que toute autre institution universitaire française, qu'elle devrait assurer sa mission de diffusion des sciences sociales sans contrepartie financière pour le public. D'autant que les tarifs demandés aux lecteurs extérieurs deviennent rapidement prohibitifs (1 mois : 30 €, 3 mois : 60 €, 6 mois : 100 €, 1 an : 150 €, sans tarifs réduits, si ce n'est la gratuité pour les boursiers... et les membres de l'association des anciens étudiants de l'IEP) avec des conditions bien plus limitées que pour les lecteurs « maison » (dans les magasins, 6 livres pour 15 jours ou 6 périodiques pour 2 jours ; dans les salles, 3 livres pour 7 jours, mais pas de prêt des périodiques).

A titre de comparaison, l'accès à la BNF est certes payant, mais à un niveau trois fois inférieur (pour un an, plein tarif, comptez 46 €, avec des tarifs réduits, en particulier pour les étudiants : 23 €). L'accès à la BDIC de Nanterre (CADIST en Relations internationales) est gratuit – évidemment, puisqu'il n'y a pas de financement privé. Tout comme l'est l'accès à la bibliothèque de la

London School of Economics, première bibliothèque d'Europe en sciences sociales, pour tout lecteur extérieur.

Les effets induits par cette politique de prix élevés se traduisent dans la composition des lecteurs extérieurs : seuls 12,5 % sont des enseignants et chercheurs français, 5 % des enseignants et chercheurs étrangers, 24,5 % des étudiants parisiens et 8 % des étudiants provinciaux. Pour ce qui se veut LA bibliothèque française en science politique et en science sociales, ce taux est particulièrement faible, voire préoccupant au regard de sa mission de diffusion !

Dans ce contexte, la gratuité de l'accès à la bibliothèque de la FNSP pour tout étudiant en master recherche, doctorant, docteur, enseignant-chercheur vacataire ou titulaire en science politique est justifiée simplement au regard de la mission générale de l'institution pour les sciences sociales et du rôle spécifique que lui accorde la BNF pour la science politique. Les arguments justifiant l'accès payant se révèlent même rapidement limités. Les politistes français ne représentent pas un effectif qui mette en danger l'accès des étudiants de l'IEP à la bibliothèque, même dans une configuration spatiale limitée. Par ailleurs, au niveau financier le coût serait sans doute marginal. Les études réalisées par la bibliothèque sur le comportement des lecteurs extérieurs montrent qu'ils empruntent moins que les lecteurs maison, et qu'en plus ils ont le bon goût de peu occuper les locaux, puisqu'ils ont plus tendance que les autres à emprunter leurs livres et quitter rapidement l'établissement !

Bonne mère, l'AFSP a obtenu une réduction de 50 % pour ses membres : 65 € de cotisation annuelle de l'AFSP, plus 75 € de cotisation annuelle à la bibliothèque à 50 % du prix annuel, cela vous fait une économie royale de 10 € sur le tarif plein ! ■

1 Chiffres de 2004.

Changement d'ère

La nouvelle politique documentaire mise en œuvre par une direction volontaire a permis en deux années de passer d'une bibliothèque où le prêt n'était pas mis en place et où les recherches se faisaient à partir de fiches papier à un local rénové, modernisé et fonctionnel. L'informatisation et la mise en réseau, l'actualisation du fonds et son accessibilité constituent les grandes lignes de cette mini-révolution.

Il est rare d'assister à la naissance d'un véritable outil de recherche tel qu'une bibliothèque. C'est pourtant le cas à l'IEP de Toulouse. La bibliothèque fait maintenant partie des réseaux ARCHIPEL (1) et SUDOC (2), ce qui étend considérablement les possibilités de recherches documentaires. L'informatisation a également permis aux étudiants d'accéder à des ressources électroniques : des CD-ROM tels que le RLR (3), TOEFL ou Rapido (4), ainsi que l'accès à certaines archives en ligne (comme Europresse (5)). L'informatisation, c'est également la mise à disposition de

quatre ordinateurs pour la recherche documentaire et la prévision de deux postes supplémentaires là où il n'y en avait aucun il y a à peine un an. Il a été nécessaire d'informer les étudiants sur les ressources électroniques à l'aide d'un cahier d'utilisation des bases de données informatisées. A la rentrée prochaine une formation à la recherche documentaire sera mise en place pour les étudiants de première année et ceux de 3^{ème} cycle. Enfin la restructuration de la bibliothèque de l'IEP est passée par une accessibilité accrue grâce à la mise en place du prêt informatisé le 8 novembre 2004, alors qu'auparavant l'emprunt d'ouvrage relevait de l'exception.

En raison de la proximité de la bibliothèque de l'université des sciences sociales, une division du travail a été mise en œuvre entre les deux établissements dans le cadre de dispositions prises au sein d'un comité de pilotage composé d'enseignants et des documentalistes de l'IEP, ainsi que du personnel de la BU. Le travail de ce comité consiste à mener une politique d'achat concertée pour éviter les doublons et mutualiser les ressources. Dans cette optique, la bibliothèque de l'IEP complète les ressources en ligne de la BU par l'achat de CD-ROM tels que Universalis. La mise en place du PEB (prêt inter-bibliothèque) participe depuis peu à cet esprit de coopération tout comme il existe déjà à l'IEP en interne, entre les différents centres de recherche, le Centre Morris Janowitz (CMJ) et le Centre de Recherche sur la Police (CERP). L'inscription de la bibliothèque dans le catalogue a accru sa visibilité comme en témoignent les nouvelles demandes sur le réseau de la part d'étudiants extérieurs.

La rénovation du fond s'est avérée indispensable tant celui-ci était ancien. Un « désherbage » a été opéré dans

Un problème crucial : trouver des ressources

La direction de l'IEP de Toulouse n'a pas hésité à mettre les moyens nécessaires pour se doter d'un outil adéquat permettant la réalisation de ses objectifs scientifiques. La bibliothèque a bénéficié d'un budget de 10.000 euros répartis de la manière suivante : 2/3 de ce budget proviennent du Comité National du Livre et ont permis d'assurer la réorientation du fond sur le 3^{ème} cycle. Le tiers restant est directement issu du budget de l'établissement. Cette part sera augmentée significativement à partir de la rentrée prochaine pour poursuivre les efforts entrepris. D'autre part, il ne faut pas négliger les économies substantielles qui sont réalisées grâce au partenariat avec la BU, notamment en terme d'abonnement à des ressources électroniques, ou l'achat des CD-ROM. Cette synergie outre les économies qu'elle permet, assure un caractère fonctionnel au réseau des bibliothèques ce qui a considérablement amélioré la qualité du service rendu aux étudiants.

à l'IEP de Toulouse

une volonté d'adapter l'offre d'ouvrage et de revues aux réalités de la discipline : « *les acquisitions sont orientées en fonction des propositions des enseignants et surtout elles sont en adéquation avec les disciplines dispensées !* », explique l'une des deux documentalistes.

Politique d'achat réorientée

L'actualisation du fonds vise aussi à développer l'aspect pluridisciplinaire de la science politique. La politique d'achat de la bibliothèque a été réorientée : d'un fonds dominé par des ouvrages et des revues de droit, on passe progressivement à un fonds de science politique où coexistent la sociologie politique, la communication, le journalisme, et les relations internationales. Le choix des ouvrages se fait en collaboration avec les enseignants, même si les documentalistes, à l'écoute de la demande des étudiants et des besoins des enseignants déplorent que, « *à part quelques exceptions, ces nouvelles habitudes de travail ne fonctionnent qu'avec les jeunes professeurs. Malgré nos demandes répétées, certains professeurs ne nous fournissent toujours pas leur bibliographie de cours* ».

Un effort conséquent a également été réalisé pour la mise

à disposition de revues et d'ouvrages étrangers : des titres comme *The European journal of political research*, *Political*

« Malgré nos demandes répétées, certains professeurs ne nous fournissent toujours pas leur bibliographie de cours »

science quarterly ou encore la *Revue Canadienne de Science Politique* sont désormais accessibles.

D'autre part la politique de restructuration de la bibliothèque de l'IEP vise un public de 3^{ème} cycle, et ce dans l'optique de la réforme du LMD. Ce choix se traduit par une politique d'achat de périodiques en augmentation depuis 3 ou 4 ans : des abonnements peu consultés de revues de droit ont été supprimés au profit de revues phares de la discipline, absentes jusqu'alors des étagères (6).

Cependant ces efforts de restructuration sont soumis à une contrainte plus terre-à-terre : le manque de place. Les locaux sont déjà trop petits. Pour preuve seulement une trentaine de places assises pour les quelques 1.800 étudiants inscrits à l'IEP. « *Le prêt permet aux étudiants de travailler chez eux, mais pour les ouvrages, un seuil critique risque d'être atteint rapidement. Il y a déjà des problèmes de stockage puisqu'une partie du fonds ne peut être mise à la disposition des usagers. Et seulement 1/3 de celui-ci a été informatisé* », s'inquiètent les documentalistes. Sans projet de déménagement des locaux à moyen terme, la politique documentaire actuelle risque donc de se retrouver face à un mur ■

Coup d'accélérateur sur la sociologie des médias et le journalisme

Une partie des nouveaux achats réalisés par la bibliothèque de l'IEP de Toulouse sont des ouvrages et des revues de ces disciplines, répondant en cela aux enseignements dispensés dans les options « Journalism » et « Sociologie des représentations » de la mention Sociologie Politique du Master de Science Politique.

Le directeur scientifique de la bibliothèque commente ainsi : « c'est sans doute la meilleure bibliothèque de France en ce qui concerne la littérature sur le journalisme, notamment les revues ». En effet, un fonds de 200 ouvrages en « infocom » et pas moins de 11 revues, pour la majorité anglo-saxonnes, concernant les médias et le journalisme ont pris place dans les rayonnages, permettant aux étudiants d'accéder à l'actualité de la recherche sur ces objets. On trouve par exemple *The American Journalism Review*; *The Harvard International Journal of press/politics*, *Journalism : Theory, Practice and Criticism*, *Media, culture and society*, *Public Opinion Quarterly*, etc. ...

1 Catalogue du réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse et de Midi-Pyrénées

2 Système Universitaire de Documentation. Cet outil permet d'élargir la recherche documentaire à l'ensemble du réseau des bibliothèques universitaires françaises.

3 Recueil des Lois et Règlements.

4 TOEFL et Rapido sont des CD-ROM d'apprentissage des langues, respectivement l'anglais et l'espagnol.

5 Ce CD-ROM permet de consulter les archives des grands quotidiens français.

6 Telles que *Politix*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, *Cultures et conflits*, ou bien *A Contrario*...